

## **OUVERTURE DU CONCOURS PROFESSIONNEL D'ENTREE A L'ÉCOLE NATIONALE DES OFFICIERS D'ACTIVE SESSION 2023.**

Il est ouvert, pour l'année 2023, un concours unique pour le recrutement d'élèves officiers destinés à l'école nationale des officiers d'active selon les modalités du présent communiqué. Ledit concours est ouvert aux sous-officiers d'active des Armées et Services, de la gendarmerie nationale et de la Brigade nationale des Sapeurs pompiers.

---

Les épreuves se dérouleront dans toutes les zones militaires, sous la responsabilité des Commandants de zones en trois phases :

- les samedi 4 et dimanche 5 mars 2023 seront consacrés aux épreuves physiques,
- La période du jeudi 9 au dimanche 12 mars 2023 aux épreuves écrites,
- la journée du 22 mars sera consacrée aux épreuves pratiques et à l'entretien avec le jury.

---

### **Les conditions d'admission sont fixées comme suit :**

- Être âgé au 1<sup>er</sup> janvier 2023 de 26 ans au moins et de 30 ans au plus ;
- avoir effectué au moins quatre années de service comme sous-officier ;
- Un nombre de candidature ne dépassant pas trois ;
- être titulaire du Certificat Inter Armes ou de tout autre diplôme équivalent ;
- être bien noté et être autorisé à concourir par le Ministre des Forces Armées sur proposition du CEMGA, HAUTCOMGEND ou COMBNSP, selon l'arme d'appartenance ;
- être reconnu physiquement et médicalement apte par un médecin militaire selon le profil minimum exigé.
- être titulaire du baccalauréat ou de tout autre diplôme équivalent.

NB : Les candidats sous réserve du baccalauréat peuvent se présenter au concours. Leur admission ne sera définitive qu'après l'obtention du diplôme session juillet 2023.

---

### **- Le dossier de candidature comprend :**

- une demande manuscrite sur papier libre précisant l'option (lettres ou sciences)
- un état de renseignement modèle 80/01 revêtu des avis des autorités hiérarchiques et comportant en particulier la note de présentation attribuée par le CEMGA, le HAUCOMGEND ou le COMBNSP ;
- un relevé des notes obtenues et des punitions encourues en tant que sous-officier ;
- une copie certifiée conforme du baccalauréat et éventuellement des diplômes universitaires obtenus ;
- une copie certifiée conforme du Certificat interarmes ou de tout autre diplôme admis en équivalence ;
- trois photos récentes d'identité militaires ;
- un certificat de visite médicale datant de moins de trois mois délivré par un médecin militaire et comportant le profil minimum requis.

---

La date limite de dépôt des candidatures est fixée au **vendredi 10 février 2023.**